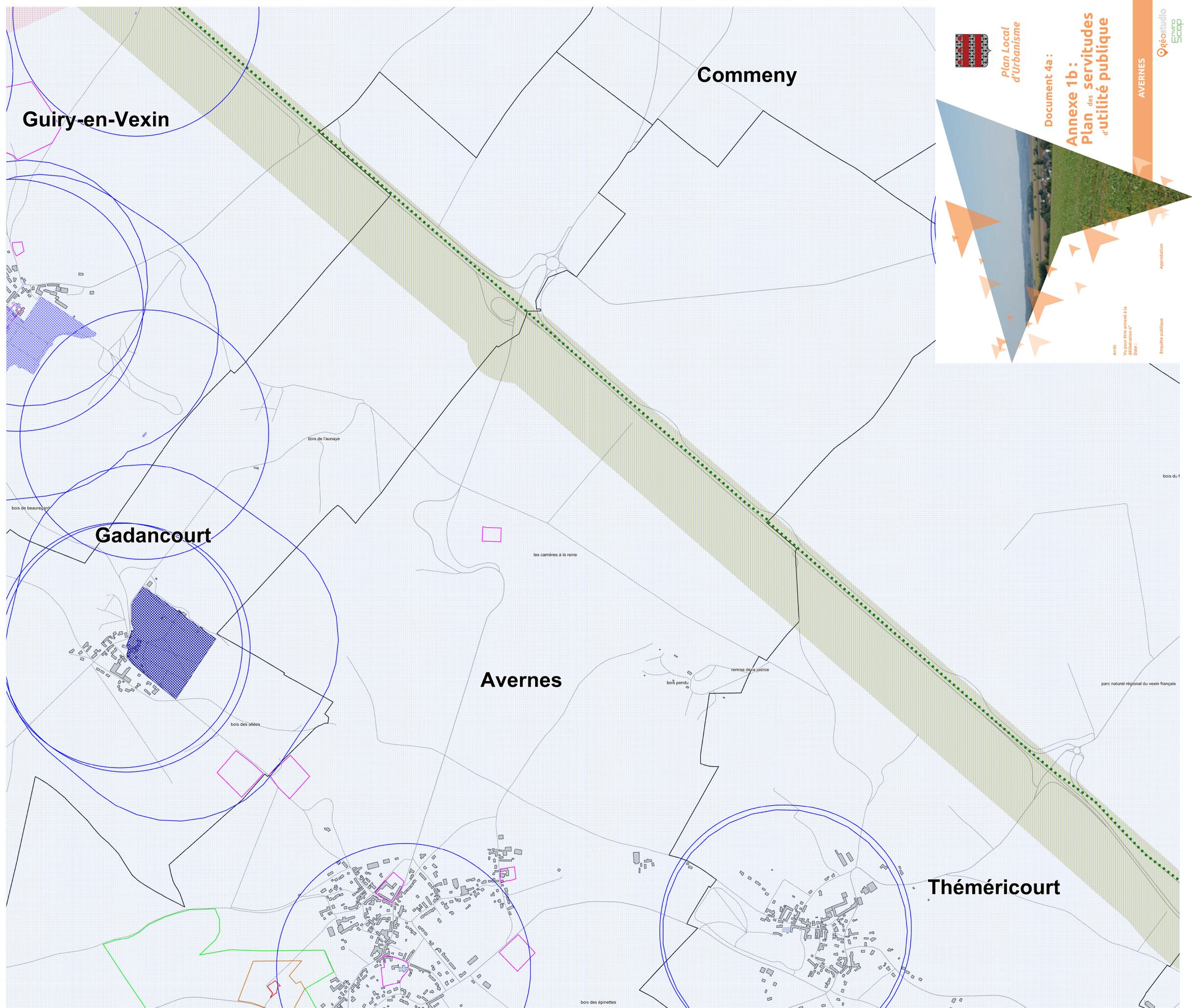



Plan Local d'Urbanisme
 Document 4a :
Annexe 1b : Plan des servitudes d'utilité publique
 AVERNES
 géo studio
 enviro
 escap
 Arrêt
 Vu pour être annexé à la délibération n°
 Date :
 Enquête publique
 Approbation



- PM1 - PLAN DE PREVENTION DES RISQUES NATURELS**
 Anciennes carrières, article L562-6 du code de l'environnement
- AC1 - MONUMENTS HISTORIQUES**
 Monument historique classé
 Périmètre de protection des monuments historiques
- AC2 - PROTECTION DES SITES**
 Servitude de protection des sites et des monuments naturels inscrits
- AS1 - CONSERVATION DES EAUX**
 Périmètre de Protection Éloignée
 Périmètre de Protection Immédiate
 Périmètre de Protection Rapprochée
- SUP1 - CANALISATIONS DE TRANSPORT**
 Hydrocarbures
- PT3 - TELECOMMUNICATIONS**
 Servitudes attachées aux réseaux de télécommunication
- FONDS DE CARTE**
 Limites de communes
 Bâtiment
 Plate d'aérodrome
- RESEAU ROUTIER**
 Autoroute
 Nationale
 Départementale
 Autre

Pour des raisons de sécurité, les tracés des servitudes 11bis (TRAPIL) ne figurent plus sur le plan.

CONDITIONS D'UTILISATION DES SUP1:
 définies dans la convention entre la DRIEE et la DOT 95 en date du 6 novembre 2015

Édition graphique issue d'un plan de détail informatisé, elle ne peut être reproduite, ni utilisée à quelque titre que ce soit, et notamment commerciale, sans autorisation préalable et écrite du (des) transporteur(s) concerné(s).

La position de l'ouvrage ne permet pas de s'affranchir des obligations réglementaires relatives aux travaux à proximité d'ouvrages enterrés (articles R554-1 à R554-38 du code de l'environnement et leurs articles d'application).

Pour tous travaux à proximité des canalisations de transport ainsi cartographiées, il est obligatoire d'effectuer auprès du (des) transporteur(s) concerné(s), une déclaration de travaux (DT) ou une déclaration d'intention de commencement de travaux (DICT) conformément aux articles R554-21 et R554-25 du code de l'environnement.

Sources : EIGN-BD10POB2016 ; DRIEE-IF : DOT95 (SUP_12_2016)
 Auteur : DOT95AVAT/TC
 Date : 27 décembre 2016


COMMUNE D'AVORNES - partie Nord
SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE



N° INSEE : 95040 Echelle : 1/5000